



Législature 2021-2024

Procès-verbal n°10

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du jeudi 15 décembre 2022 à 19h30

Aula de La Fontenelle, à Cernier

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2022	2
3.	Communications de la présidence	2
4.	Nomination de deux membres à la Commission des règlements en remplacement de MM. Thierry Beausire et Dimitri Challandes, démissionnaires	2
5.	Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Thierry Beausire, démissionnaire	3
6.	Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal STEP de la Saunerie Colombier en remplacement de M. Dimitri Challandes, démissionnaire	3
7.	Budget 2023	3
8.	Plan financier et des tâches 2024-2026	26
9.	Réponse au postulat PO21.003 « Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de 10 cibles électronique »	29
10.	Réponse au postulat PO22.001 « Création de l'entité Ambulances des vallées neuchâteloises »	31
11.	Motions et propositions	33
12.	Résolutions, interpellations et questions.....	35
13.	Communications du Conseil communal	35



M. David Moratel (PS) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public dans cette nouvelle Aula rénovée grâce à un crédit voté par le Législatif. Il remercie également l'administration de son travail.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents :	40
Membres excusés :	4
Membre non suppléé :	1
Membres absents :	1

Quatre membres du Conseil communal et le chancelier sont présents. Le président informe que M. Roby Tschopp est excusé, ayant tout récemment perdu son papa. L'assemblée est en pensées avec lui et sa famille.

En l'absence de M. Vincent Martinez (PLR), M. Thierry Droxler (PLR) assumera le rôle de questeur.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté par 38 voix et une abstention, avec remerciements à son autrice.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- courriel de M. Thierry Beausire, du 11.11.2022, *Démission*
- courriel de M. Vincent Martinez, du 28.11.2022, annonçant son absence.

4. Nomination de deux membres à la Commission des règlements en remplacement de MM. Thierry Beausire et Dimitri Challandes, démissionnaires

M. Francis Krähenbühl (PLR) informe que le groupe PLR-Le Centre propose M. Grégoire Matthey (PLR) et Mme Suzanne Matthey-Claudet (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Grégoire Matthey (PLR) et Mme Suzanne Matthey-Claudet (PLR) sont nommés tacitement par acclamation.



5. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Thierry Beausire, démissionnaire

M. Francis Krähenbühl (PLR) signale que le groupe PLR-Le Centre propose Mme Laurence Veya (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Laurence Veya (PLR) est nommée tacitement par acclamation.

6. Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal STEP de la Saunerie Colombier en remplacement de M. Dimitri Challandes, démissionnaire

M. Francis Krähenbühl (PLR) indique que le groupe PLR-Le Centre propose M. Christian Masini (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Christian Masini (PLR) est nommé tacitement par acclamation.

7. Budget 2023

M. Francis Krähenbühl (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Pas d'austérité, mais de la rigueur dans la sobriété, voilà comment on pourrait résumer le budget que le Conseil communal nous propose ce soir. En d'autres termes, faire ce qui est absolument indispensable et remettre à plus tard ce qui peut attendre en analysant le risque de ne pas faire certaines dépenses, d'entretien notamment.

Après deux séances consacrées au budget 2023 et au plan financier et des tâches qui l'accompagne, la Commission de gestion et des finances constate avec réalisme et une certaine résignation que, malgré tous les efforts d'amélioration entrepris depuis le début de la législature, le rouge sera encore la couleur en 2023. Est-ce la faute de la pandémie, du conflit ukrainien, de l'inflation, de l'explosion du prix des énergies et des matières premières, de l'augmentation des taux d'intérêts, de l'Etat qui prend des décisions impactant les charges des communes ? Sans doute une combinaison de tous ces éléments, ce qui ne facilite pas l'analyse.

Les faits marquants de ce budget, qui présente un déficit de CHF 1.46 million, peuvent se résumer ainsi :

- *des économies d'abord, à hauteur de CHF 470'000 dans plusieurs secteurs : report du projet MAÉ, sortie de certaines associations, maintien à la baisse des subventions aux sociétés locales, report d'entretiens du patrimoine.*
- *Les revenus fiscaux devraient progresser de CHF 693'000 par rapport au budget 2022 et de plus de CHF 2 millions par rapport aux comptes 2021. Magnifique ! Du moins c'est ce que nous*



pensions avant que le Conseil d'État produise son amendement « Vie chère » sur lequel je reviendrai.

- *L'adaptation des salaires du personnel communal est de 2.2% pour 2023, sans échelon supplémentaire, soit une augmentation des charges de CHF 367'000. Nous saluons ici l'effort consenti par le personnel de l'administration communale, pour lequel l'inflation n'est pas entièrement compensée. Nous y reviendrons au sujet de l'un des amendements socialistes.*
- *Le renouvellement des assurances sociales a été fait par le biais de soumissions publiques. Résultat : une très grosse augmentation due à de forts taux d'absences, notamment de longue durée, et d'accidents. Cela représente des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 400'000.*
- *La facture sociale continue de progresser invariablement de CHF 264'000 par rapport au budget 2022 et de CHF 1.2 million par rapport aux comptes 2021. Là-dessus, les communes n'ont absolument aucune marge de manœuvre.*
- *Les emprunts à renouveler en 2023 se montent à CHF 11 millions. Certains pourraient ne pas l'être, on pourrait préférer prélever momentanément dans la trésorerie au vu des taux d'intérêts actuels. Néanmoins, les intérêts passifs devraient être en augmentation de l'ordre de CHF 60'000 par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021. Il n'y a pas encore de quoi s'alarmer puisque la charge d'intérêts devrait se situer aux alentours de 1.42%, soit dans la moyenne des huit dernières années.*

Le budget des investissements prévoit des dépenses nettes à hauteur de CHF 8.9 millions, dont CHF 5.2 millions déjà votés. Les plus gros postes concernent l'entretien des réseaux d'eau et les travaux publics, ce n'est pas surprenant.

Au niveau du bilan, rappelons qu'au 31 décembre 2021, la Commune se trouvait dans une situation relativement confortable avec un patrimoine financier évalué à CHF 81 millions et un patrimoine administratif à CHF 183 millions ; les capitaux propres représentaient CHF 135 millions et la dette est contenue. On peut donc affirmer que celle-ci est maîtrisée de la dette et des épaules ; voilà pour le jeu de mots.

Toutefois, dans un environnement aussi instable, les inconnues sont nombreuses. Elles concernent les recettes fiscales, les coûts réels des services et marchandises, de la facture sociale, voire d'autres qui impacteront le résultat. J'aimerais encore ajouter le point auquel j'ai fait allusion, qui laisse la commission perplexe et inquiète, il s'agit de l'amendement dit « Vie chère » que le Conseil d'État a fait début novembre à son propre budget, soit à un moment où toutes les communes avaient quasiment bouclé le leur. Celui-ci contient cinq éléments, dont deux ont de grosses incidences sur les communes : premièrement la correction de la progression à froid (glissement du barème fiscal pour neutraliser fiscalement les augmentations de salaires dues à l'inflation) et deuxièmement, pour compenser le premier, l'augmentation de l'imposition des sociétés qui réalisent des bénéfices importants, afin de se rapprocher des normes OCDE qui vont jusqu'à un taux d'imposition total sur les bénéfices de 15%.



Les conséquences pour la Commune sont une diminution des recettes fiscales des personnes physiques en raison du décalage du barème, qui ne pourront pas être compensées par de nouvelles recettes sur les personnes morales, puisque nous n'en avons pas qui répondent aux critères définis. Un bouclier a bien été mis en place par le Conseil d'État pour que ces mesures n'aient pas d'incidence financière sur les communes, mais il a dans un même temps décidé que ce bouclier ne s'applique pas aux communes dont le coefficient fiscal est inférieur à la moyenne cantonale, qui se situe à 69 (pour mémoire, le nôtre est à 66).

En d'autres termes, cela revient à pénaliser les communes qui s'efforcent de gérer leurs finances au plus près de leurs moyens tout en maintenant une fiscalité supportable pour leurs contribuables. C'est ce qu'on pourrait appeler une punition au mérite ! Résultat : une perte supplémentaire attendue de l'ordre de CHF 400'000 pour Val-de-Ruz. Pour information, d'autres communes encaisseront des sommes tellement positives qu'on a refusé d'en mentionner le montant, disant simplement qu'il sera supérieur à un million ; il s'agit de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Boudry.

Face à cette mesure au goût amer pour la Commune de Val-de-Ruz, le Conseil communal n'est pas resté les bras croisés ; il a cherché, et trouvé, des solutions pour neutraliser cet effet, en reportant la vente d'un immeuble et d'une parcelle à 2023. Cependant, si ça améliore le budget de l'an prochain, les montants correspondants ne figureront naturellement pas dans les comptes 2022, c'est une évidence, il fallait faire un choix. Vous avez tout le détail dans l'amendement du Conseil communal reçu dernièrement.

Ces changements n'étant intervenus qu'en début de semaine, la CGF n'a naturellement pas pu en parler, mais je tenais à en faire part dans ce rapport. Les amendements des groupes UDC et socialiste, eux non plus, n'ont pas été discutés ; il revient aux groupes de faire part de leurs appréciations.

En conclusion, vous l'avez compris, le budget qu'on nous propose est mi-figue mi-raisin, acceptable sans être convenable, frustrant tout en pouvant être pire, comme à Neuchâtel : CHF -11 millions ; La Chaux-de-Fonds : CHF -15 millions ; Le Locle-Les Brenets : CHF -5.5 millions ; Val-de-Travers : CHF -2.1 millions. Finalement, quand on regarde notre budget, on s'inquiète, mais quand on le compare, on se rassure.

J'aimerais ici adresser, au nom de la CGF, un grand merci au Conseil communal, au service des finances et à l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur excellent travail dans un contexte difficile.

Par 7 voix pour et deux abstentions, la CGF recommande au Conseil général d'accepter le budget 2023. »

M. André Soguel (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Notre groupe a étudié avec intérêt le rapport du budget 2023 et les annexes qui nous ont été soumis. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la qualité du rapport et des annexes.



Le budget 2023 présente un déficit de CHF 1,46 mio, ceci après avoir absorbé les amendements « Vie chère » du Conseil d'Etat lors de la session des 6 et 7 décembre dernier. La charge supplémentaire pour la Commune se monte à CHF 394'000. L'opportunité de ces amendements a permis au Conseil communal d'en adopter quatre et ainsi améliorer le compte de résultats de CHF 496'000.

Nous tenons à féliciter le Conseil communal des correctifs apportés afin de tenir le budget initial, voire même l'améliorer de CHF 102'000, sans recourir à la réserve conjoncturelle et en respectant le frein à l'endettement.

Voilà un exemple supplémentaire des incertitudes que nous vivons depuis plusieurs années.

Nous tenons à relever les points suivants :

- Pour le groupe 30 charges de personnel, comparé aux comptes 2021, c'est l'extraordinaire hausse des primes d'assurance de personne (+ CHF 410'000) qui nous interroge. Nous demandons au Conseil communal de prendre toutes les mesures appropriées afin d'éviter l'absentéisme. Concernant l'adaptation des salaires de 2,2%, qui occasionne une augmentation de CHF 310'000, nous la soutenons pleinement.*
- Le groupe 31 charges de biens, services et marchandises est fortement tributaire de la situation des prix du marché, avec bien des inconnues et toutes les activités seront impactées. Il s'agira au Conseil communal d'être très attentif aux évolutions afin de ne pas faire exploser ces charges. Exemple, le prix du gaz + CHF 160'000. Il faut aussi souligner la reprise des camps de ski pour les 9H et 10H : + CHF 240'000. A ce sujet, pourquoi avoir choisi deux volées ?*
- Pour le groupe 34-44 charges et revenus financiers, l'enjeu majeur sera le renouvellement de CHF 11 millions d'emprunts par tranches durant l'année. Au sujet des biens-fonds du patrimoine financier (PF), nous demandons au Conseil communal (CC) d'être très attentif quant à l'augmentation des charges en rapport avec les produits.*
- Quant au groupe 36-46 charges et revenus de transfert, nous tenons juste à signaler pour les charges, les subsides LAMal pour un montant de CHF 3,46 mio sans compter l'amendement du Conseil d'Etat (CE). Cela représente environ CHF 203,50 par habitant pour notre Commune. La sécurité sociale augmente de CHF 461'830 par rapport au budget 2022, soit le 31,60 % de notre déficit ! Un exemple supplémentaire pour indiquer la faible marge de manœuvre de la Commune pour obtenir un budget équilibré. Quant à l'assurance chômage, pourquoi ce poste ne diminue pas ?*
- Aux chapitres autofinancés, les déchets ménages continuent d'être financés à 20% des coûts par l'impôt (CHF 280'000), c'est pourquoi il est important de continuer d'alimenter avec le bénéficiaire le fonds financement spécial afin d'atténuer à futur l'augmentation prévisible de la taxe.*
- Au budget des investissements, nous sommes satisfaits avec un degré d'autofinancement de 77% pour le PA. Le montant de CHF 2'893'000 pour le PF est un signal très positif.*



Ce budget n'est pas équilibré, il nous oblige à légèrement nous endetter ; cependant, en tenant compte des charges mentionnées précédemment, nous le considérons comme acceptable.

Au sujet des différents amendements, nous prendrons position lors de l'entrée en matière de ceux-ci.

Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui ont œuvré à l'élaboration de cet important outil de travail. »

M. Romain Douard (Les Verts) communique le rapport du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Sur une année, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3%, l'indice des prix à la production et à l'importation a augmenté de 4%, les primes LAMal augmenteront de près de 9.5% l'an prochain, le taux d'intérêt de la Banque nationale suisse (BNS) a augmenté de 1.75 points et je pourrais continuer l'énumération avec le prix de l'énergie...

Pour la Commune, la facture sociale augmente de 2% et le coût de la dette de 4%, les charges de biens et services de 7%. Dans ce classement, la palme revient certainement aux primes des assurances de personnes avec une augmentation de 65%.

Si ces hausses presque généralisées mettent à mal notre budget, elles augmentent aussi la pression qui pèse sur le personnel communal, contraint d'année en année à trouver de nouvelles économies. Pour notre groupe, il est donc plus que normal d'augmenter la masse salariale de 2.2%, comme le propose le CC. N'oublions pas que c'est grâce à nos employés que l'eau coule à nos robinets, que nos enfants sont pris en charges et instruits, que nos routes sont entretenues et déneigées, que la salle dans laquelle nous tenons ce soir notre Conseil sera rangée et nettoyée!

Comme les précédents, le budget 2023 est un budget d'économies, pour ne pas dire de crise : les activités extrascolaires sont réduites, l'entretien de notre patrimoine est limité au strict minimum, les investissements nécessaires au maintien de nos infrastructures ne peuvent être consentis à hauteur de ce qu'ils devraient l'être.

Est-ce qu'un tel budget est normal alors que l'économie fonctionne très bien et que nous connaissons une période de plein emploi qui se traduit par des revenus fiscaux en hausse ? Pour notre groupe, la réponse est clairement non et la répétition de tels exercices n'est pas tenable sur le long terme. Cela est d'autant plus alarmant que l'amendement du CC annonce encore une péjoration de nos finances puisque c'est seulement grâce à la vente d'une partie de notre patrimoine que le résultat final n'est pas péjoré d'un demi-million supplémentaire.

Cette vente montre d'ailleurs que nos capacités d'investissements sont limitées et ne nous autorisent plus à financer tous les investissements qui nous permettraient de conserver l'ensemble de notre patrimoine, qu'il soit financier ou administratif.

Nous devrions aujourd'hui investir pour le futur de nos enfants, comme l'ont fait nos parents avant nous. Malheureusement, nous continuons à nous endetter et nos infrastructures vieillissantes peinent à être entretenues. Il est dommage que la vision égoïste et « court-termiste » de certains



partis politiques nous pousse aujourd'hui à une telle issue. C'est pourquoi notre groupe n'acceptera pas forcément ce budget à l'unanimité.

Pour conclure sur un point positif, nous tenons à relever le professionnalisme de l'administration et du CC dans la préparation et la présentation de ce budget 2023, budget qui relève d'un exercice d'équilibriste entre augmentations nécessaires et souvent subies et coupes douloureuses. Alors permettez-moi, au nom du groupe VVL, de remercier tous les employés qui contribuent jour après jour à faire de notre Commune un endroit où il fait bon vivre. »

M. Ahmed Muratovic (PS) indique que le groupe socialiste, en dépit du déficit, d'un plan financier rigoureux et malgré les coupures, coupures se réjouit des camps de ski et soutient les investissements, tels que l'hôtel de La Vue-des-Alpes. Il remercie le Conseil communal et l'administration pour le travail d'équilibriste.

M. Yann Mesot (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« On ne fait rien avec des caisses vides, à choisir, entre le rouge et le noir, le groupe UDC préfère le noir. » M. Yann Mesot (UDC) remercie le CC et l'administration pour les efforts consentis.

L'acceptation du budget par le groupe dépendra des suites données à ses amendements.

M. Yvan Ryser (CC) prend la parole et, au nom des employés, remercie l'assemblée de ses messages de reconnaissance.

« Malgré le sort que votre Autorité réservera aux amendements de tout à l'heure, ce soir le CC propose un budget dans la lignée de celui de 2022 au moins sur deux points :

- *celui de contenir la dette financière tout en continuant de handicaper le maintien de la qualité de nos infrastructures ;*
- *celui de regarder à l'horizon de 2026-2030, période durant laquelle aura lieu la mise en œuvre des travaux liés au pôle de la gare et au centre de Cernier, celui de la mise en œuvre des travaux liés à la construction des parcs éoliens.*

Nous l'avons déjà entendu ce soir, la foudritude des sources d'insécurité est en croissance. Mais au-delà de ce constat, deux nouveaux paradigmes s'installent insidieusement.

Premier changement de paradigme : la nature des crises (énergétique, sanitaire, sécuritaire, sociodémographique, climatique, financière, informatique, ...). Tout cela, chers tous, ébranle sans nul doute les trois piliers du développement durable chers à notre écorégion. Les trois piliers sur lesquels se base la vision stratégique de notre Commune.

Second changement de paradigme : le cycle de survenance de ces crises. Il ne cesse de s'accélérer dans un monde où le « tout, tout de suite », reconnaissons-le, est revenu – après la période d'introspection provoquée par la COVID – s'installer sans vergogne dans nos comportements d'humains occidentaux gavés de biens et de services, gavage qui nous rend aujourd'hui aussi précieux que la nature elle-même.



Tout cela ébranle sans nul doute le mode de fonctionnement de nos institutions publiques. Tout cela nous oblige dans l'absolu à rétablir des équilibres, à coup de créations de nouvelles politiques publiques, à coup de renforcement des politiques publiques existantes.

Et tout cela, au final, a un coût. Un coût qui se développe à la vitesse de survenance des crises, un coût en face duquel la vitesse de progression des revenus est quasiment nulle.

Au-delà de leur nature et de leur nombre, ce qui apporte une grande complexité à la prévision budgétaire, c'est l'amplitude des crises.

Elles peuvent, dans un délai court (un mois, deux mois), très vite affecter le fonctionnement de notre Commune, très vite affecter les comptes de notre Commune.

Par rapport à l'an dernier à la même époque, le terrain de jeu à disposition du CC n'a pas changé : il ressemble beaucoup plus à la pataugeoire de la piscine d'Engollon qu'au somptueux Lusail Iconic Stadium du Qatar.

Malgré les contingences imposées par le système de fonctionnement « Canton – Communes », malgré les limites de revenus dictés par la population, malgré la forte pression mise sur les charges, toutes rubriques budgétaires confondues, nous exposons un budget déficitaire proche du million six-cent-mille à son origine, mais qui, avec les rebondissements de ces trois dernières semaines, serait ramené juste au-dessous du million cinq-cent-mille,

- *à moins que la proposition de l'amendement sur le compte 31'000 soit validée par l'hémicycle, provoquant tout de même une réduction des charges de CHF 6'855 qui, soit dit en passant, n'aurait pas d'impact sur l'acquisition de chaises de bureaux, puisque le compte concerné par ces dernières est le 31'100 ;*
- *à moins qu'avec la proposition d'amendement du compte 30'000 et 30'100 visant une économie sur le dos du personnel, je cite « tout en restant raisonnable et reconnaissant » de CHF 60'000, sachant qu'en fait le calcul inhérent à cette proposition se monte à une réduction des charges de CHF 47'000 ;*
- *à moins que toutes bourses déliées, votre Autorité souhaite valider l'amendement consistant à l'octroi d'un échelon salarial provoquant une hausse de 70,45%, par rapport aux CHF 258'677 que représente le taux de 2.2% de majoration. Donc si on multiplie ces CHF 258'000 par 0.705 on arrive effectivement au montant de CHF 440'930. Ainsi l'impact sur le budget se traduirait par une progression de charges de CHF 182'250 francs sur les salaires, mais aussi d'environ 31'000 sur les cotisations patronales, soit un coût supplémentaire avoisinant les CHF 213'000.*

Voilà les autres amendements ne concernant que les investissements, dont l'impact au budget d'exploitation 2023 semble peu significatif, nous réservons pour l'instant nos éventuels commentaires, hormis celui d'espérer que la notion « budget d'exploitation versus budget des investissements » ne revêt, pour vous, aucun secret.

Mais tout cela anticipe quelque peu le débat de tout à l'heure, pour lequel quelques arguments de détail de notre part permettront à chacun et chacune de se forger sa propre opinion. »



Entrée en matière : acceptée tacitement. Il n'y a pas de questions relatives aux annexes ou au rapport.

Le président propose un 2^e tour de parole.

Amendement du Conseil communal (rapport complémentaire du 14.12.2022)

Fonctionnelle	Compte	Libellé du compte	Montant CHF
119100 - Comptabilité générale - Impôts communaux généraux	4010000	Impôts sur le bénéfice, personnes morales	-250'000
	4000000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	600'000
140220 - Ressources humaines - Services généraux	3059301	Fonds de formation apprentis (cotisation)	-16'000
	3054000	Cotisations patronales aux caisses de compensation ALFA	-60'000
179630 - Gérance du patrimoine - Biens-fonds du PF	4411014	Gains provenant des ventes de bâtiments PF	-338'000
	4411000	Gains provenant des ventes de terrains PF	-180'000
	4430001	Loyers et fermage, biens-fonds PF	-110'000
	3439700	Honoraires de conseilles externes, experts, spécialistes, etc. PF	25'000
	3431000	Entretien courant des biens-fonds PF par des tiers	20'000
181400 - Contrôle de l'habitant et état civil - Questions juridiques	3130000	Prestations de services de tiers	87'000
245720 - Prévoyance sociale - Aide matérielle légale	3611004	Aide sociale	79'000
245120 - Prévoyance sociale - Assurance - Subsidés LAMal	3611002	Subsidés LAMal	154'000
268200 - Forêts, agriculture - sylviculture	4630000	Subventions de la confédération	-113'000
Total			-102'000

M. Yvan Ryser (CC) précise la raison d'être de cet amendement.

« On l'a déjà un petit peu entendu ce soir. Donc les propositions d'amendement sont relatives aux amendements pris par le Grand Conseil on l'a entendu.

Il s'agissait de variations négatives d'entrées fiscales. Il faut le dire on n'a pas exactement les mêmes calculs avec le canton, le canton nous démontre que par l'augmentation de la masse fiscale de 2%, il semblerait que l'on soit pas si perdant que ça. Mais quand je pose la question aux fisc neuchâtelois, par son responsable, la seule réponse que je reçois, c'est « Monsieur on va pas vous donner de détail de calcul ». Donc autant être prudent et, par conséquent, nous avons pris en considération le premier calcul qui avait été émis par le Conseil d'état pour la variation de ses entrées fiscales.

Une réduction des charges des cotisations employeur, vous l'avez lu, qui comprend aussi un certain montant non négligeable pour notre budget, en réduction et puis une augmentation des charges dans le domaine social, on en a parlé tout à l'heure.

A laquelle s'ajoute des amendements relatifs à des changements de situation de dernière minute, dont une rentrée supplémentaire de subventions pour le domaine des forêts, une variation positive de ventes et locations d'immeuble, une augmentation des charges d'immeubles, une



augmentation des charges en lien avec la distribution des commandements de payer comme vous avez pu le lire.

Le Conseil communal propose que ces amendements soient votés en bloc sachant que ceux induits par le vote du Grand Conseil sont peu discutables et que ceux en lien avec les changements de situation de dernière minutes concernent des engagements déjà pris envers des tiers. Mais évidemment, tout cela est laissé à votre propre appréciation »

M. Francis Krähenbühl (PLR) souhaite indiquer sa position.

« J'aimerais saluer ici la réactivité du Conseil communal suite à la réception de l'amendement « Vie chère » du Conseil d'état.

Il a été difficile d'obtenir des informations Monsieur Ryser vient de le dire. Les informations chiffrées, on a fait des simulations, on arrive à environ un coût net de l'ensemble de cet amendement de CHF 400'000 pour la Commune. Donc le Conseil communal a trouvé des solutions et, dit tout à l'heure dans le rapport de la commission financière, des solutions qui vont améliorer le budget 2023 et qui pénaliseront les comptes 2022, c'est clair. On ne peut pas avoir l'argent sur deux exercices différent.

Un petit commentaire sur la divergence de vue entre le Conseil d'Etat et nos estimations c'est que le Conseil d'Etat estime que lorsque quelqu'un reçoit une augmentation de 2 à 3% ça première réaction c'est téléphoner au fisc pour vite lui dire qu'il doit adapter ses tranches. Et bien franchement je serai curieux - je n'ai pas posé la question car je n'ai pas à le faire et dans le protocole du déroulement du conseil général c'est pas envisageable - j'aimerais savoir combien de personnes ici annoncent une augmentation de 2% au fisc. Je le dis tout de suite, ce n'était pas mon cas quand j'avais encore un salaire autre qu'une rente et j'imagine que pour beaucoup la situation est identique. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) s'étonne de la vente des bâtiments et aurait voulu en être informé au préalable.

« Je suis un petit peu étonné d'apprendre ce soir que la Commune est déjà en pourparlers pour vendre des bâtiments et des terrains. J'ai vu sur le SITN que le terrain en question c'est une surface de pâturages qui est vraiment très très conséquente. Malheureusement, il est déjà en mutation donc ça veut dire qu'apparemment la vente a déjà été faite ou je ne sais pas à quoi ça en est. Donc ça veut dire qu'on ne sait même pas la surface de ce terrain. Et je trouve un peu choquant qu'on apprenne juste dans un tout petit paragraphe d'un rapport annexe à ce budget, que la Commune se défait d'un terrain aussi important que celui qui est en particulier aux Gollières - je ne parle pas de l'autre à Engollon - j'aurai bien aimé avoir plus d'information concernant ces deux ventes. Il y a un bâtiment à Engollon et puis un aux Gollières et il y a un terrain aux Gollières. »

M. Ahmed Muratovic (PS) indique que le groupe soutient l'amendement, les solutions trouvées étant réjouissantes. Il salue également le travail et la réactivité de l'Exécutif.



M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) signale qu'une coquille s'est glissée dans le texte de l'amendement UDC et qu'il s'agit de la position 31100 et pas 31000.

M. Yvan Ryser (CC) donne quelques réponses au nom du Conseil communal.

« Je réponds volontiers à Monsieur Debrot. Donc premièrement, pour la parcelle des Gollières, il ne s'agit pas de la parcelle entière, il s'agit de remettre une assiette de DDP existante sur un autre périmètre. C'est-à-dire qu'on a un périmètre qui s'élargit un petit peu par rapport à un bâtiment qui ne nous appartient pas. En l'occurrence le bâtiment c'est la station de démarrage du télésiège des Gollières.

Peut-être que tout le monde ne connaît pas l'histoire mais en fait on est liés avec la station de départ avec 3 DDP donc trois droits distincts et permanents de superficie. C'est-à-dire que, à quelque part la personne qui est au bénéfice de ses droits de superficie peut faire ce qu'elle veut du terrain sur lequel elle se trouve.

Il se trouve que le propriétaire de l'immeuble des Gollières 2 a souhaité vendre son bâtiment mais en le vendant ça nous posait un problème on ne pouvait pas régler le sort des 3 DDP ; quand on parle des 3 DDP, ce sont le DDP sur lequel est le bâtiment, le DDP qui concerne la ligne de remontée mécanique et puis le petit bâtiment qui se trouve tout en haut de la ligne, donc il y avait 3 DDP.

Comme le Conseil communal avait déjà décidé bien avant qu'on arrive, que le jour où quelque chose devait se passer avec ces DDP on les réglerait tous ensemble alors c'est ce que nous avons fait et la mutation qui est actuellement en cours elle concerne uniquement l'assiette qui est autour du bâtiment. Voilà pour la partie des Gollières.

Pour la partie Bayerel 8 en fait la Commune de Val-de-Ruz a fait un inventaire des objets qui lui coûtaient aussi cher que le revenu de location qu'elle pouvait en tirer, et puis elle a étudié les potentiels de tous ces bâtiments. Là en l'occurrence on est sur du patrimoine financier c'est de la compétence du Conseil communal, donc de décider de ce qui est à vendre ou pas à vendre, avec évidemment un préavis de la CGF. Donc cet objet a été déjà présenté à la CGF, il y a bien longtemps, puisque la première démarche a été entamée au mois d'août de l'année passée et on a fini je crois cet automne par faire valider cette vente à la société. »

Vote : l'amendement du Conseil communal est accepté par 38 voix contre une.



Amendement du groupe UDC – Salaires du personnel administratif et technique, prise en compte d'un taux d'inflation de +1.8%

Le groupe UDC demande qu'il soit accordé une augmentation non pas de 2.2%, mais de 1.8% pour le personnel communal. Cela devrait permettre une économie d'env. 60'000.- tout en restant raisonnable et reconnaissant du travail fournis. Il est à rappeler que de nombreuses entreprises privées n'accorderont certainement pas d'aussi généreuses augmentations en ces temps difficiles et incertains!

Il est en outre expressément suggéré qu'à l'avenir toute augmentation du personnel soit s'abord avalisée par le Conseil général, avant que l'information ne soit communiquée à la presse, ceci afin d'éviter de « faux espoirs » ou des attentes déçues, par exemple en cas de diminution ultérieure de ladite hausse annoncée dans un premier temps.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) indique que la Ville de Neuchâtel a opté pour une compensation du renchérissement à hauteur de 1.6% sur proposition du PS.

M. Ahmed Muratovic (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste rejette cet amendement qui est irresponsable au vu de l'inflation avec un IPC de 3.5%. Même avec les 2.2% d'indexation proposé par les autorités communales, les salaires réels des employés vont diminuer. Nous sommes choqués par le manque de solidarité envers celles et ceux qui contribuent à notre collectivité publique. Il est important de rappeler que les salaires de nos employés communaux sont plutôt bas en comparaison à d'autres collectivité publique du canton et n'ont pas le droit à une hausse d'échelons annuelle systématique comme cela est le cas ailleurs, dont jusqu'à présent à la Ville de Neuchâtel.

Nous avons vu dans les arguments du groupe UDC qu'il y avait le déficit qui entre en jeu, nous sommes dans le rouge à auteur de presque CHF 1.5 million et on souhaiterait économiser CHF 60'000 sur le dos du pouvoir d'achat des salariés dont celles et ceux qui se trouvent en bas de la grille.

Nous savons à quel point il peut être irritant de comparer notre Commune à d'autre, nous vous épargnerons donc l'affaire des salaires à Neuchâtel, cependant nous souhaitons tout de même porter votre attention sur la situation à Val-de-Travers, où la commune à donner une indexation et a permis une hausse d'échelons cette année au vu d'une inflation qui guette, et ce malgré un déficit de CHF 2 millions.

Pour notre part, même avec le refus de cet amendement et avec juste une indexation à partielle de 2.2% cela ne constitue nullement une poire coupée en deux et resterait trop insuffisant. Le groupe socialiste vous invitent donc à rejeter cet amendement qui ne bénéficie à personne. »

M. Romain Douard (Les Verts) transmet l'avis du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Si vous trouvez que les qualifications coûtent cher, essayez l'incompétence ! J'espère que vous m'excuserez ce plagiat, mais il résume bien ce que nous propose le groupe UDC ce soir. Notre



administration fonctionne aujourd'hui grâce à l'implication quotidienne de personnes formées, compétentes, engagées. Nous devons nous donner les moyens de les garder au service de notre communauté, ce qui passe aussi par un salaire si possible compétitif. Dans ce sens, nous refuseront cet amendement. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) s'exprime au nom du groupe PLR-Le Centre.

« Comme on a reçu ces amendements relativement tard, c'est-à-dire hier et ce matin, c'est moi qui vais m'exprimer sur l'ensemble des amendements non pas parce que le groupe n'a pas d'idée là-dessus mais parce que j'ai peut-être plus de temps que d'autre pour préparer les réponses.

Alors concernant celui-ci nous estimons qu'une augmentation de 2.2% qui correspond à 73% de la variation de l'IPC sur une année – pour information, il n'est pas de 3.5% l'IPC sur une année mais de 3.0% - est justifiée.

Aller en-dessous ne serait pas raisonnable, pas équitable par rapport à ce qui se fait dans la région, j'y reviendrai tout à l'heure concernant l'amendement du parti socialiste. »

M. Yvan Ryser (CC) revient brièvement sur la communication avec les médias.

« Avant de combattre l'amendement proposé par l'UDC, le Conseil communal tient à donner une explication au sujet de la suggestion qui lui est faite, soit de ne pas donner d'information à la presse au sujet du budget des salaires.

Dans les faits, que nous donnions ou non ces informations à la presse, le rapport sur le budget est accessible au monde entier au moment de sa publication. S'il est un sujet qui titille les journalistes, c'est bien celui de la progression salariale. Alors, plutôt qu'une interprétation de la situation soit offerte aux journalistes, le Conseil communal préfère nettement soigner la communication en apportant ses arguments et son raisonnement. Il le fait, bien entendu, en exprimant clairement que le Conseil général aura le dernier mot. Reste que si votre Autorité souhaite museler le Conseil communal en pareil contexte, elle est évidemment libre de le faire.

Pour revenir à l'amendement qui propose de remplacer l'indexation de l'IPC de 2.2% à 1.8%, nous le combattons pour deux raisons :

- *premièrement, contrairement au personnel du Canton et de plusieurs grandes communes, qui ont dernièrement validé leur budget 2023, effectivement nous ne donnons pas d'échelon automatique à Val-de-Ruz. En 10 ans d'existence, la Commune a octroyé à cinq reprises un échelon. L'indexation de l'IPC ne représente pas un acte de reconnaissance tel que suggéré par les proposants, mais bien une compensation du renchérissement.*
- *Deuxièmement, le CC a basé le ratio de 2.2% sur les informations disponibles auprès du Secrétariat d'État à l'économie le (SECO) à la Confédération et auprès de la BNS. Tous deux tablent sur un retour à un taux d'inflation se situant entre 2,3 et 2,4% dans un horizon de huit à douze mois.*



En conclusion, la proposition d'indexer les salaires de 1,8% n'étant pas étayée par des références prévisionnelles crédibles, le Conseil communal propose au Conseil général de refuser cet amendement. »

Vote : l'amendement est refusé par 34 voix contre 4 et une abstention.

Amendement du groupe PS – Échelons salariaux du personnel technique et administratif de la commune

L'amendement demande une hausse du salaire d'un échelon pour tous les membres du personnel technique et administratif de la commune.

Pour le groupe socialiste, Ahmed Muratovic.

M. Ahmed Muratovic (PS) développe l'amendement déposé par le groupe socialiste.

« Tout à l'heure on avait évoqué déjà un petit peu cette thématique, on avait parlé d'une comparaison avec les communes des collectivités publiques nous entourant. Effectivement 2.2% correspondrait à ce qui est attribué ailleurs. Cependant ce n'est pas ça que nous contestons c'est les échelons, l'application des échelons.

Cette année les citoyens Suisses subissent une inflation importante, prix de l'énergie, augmentation spectaculaire des primes assurances etc. Afin de rendre plus supportable le coût de la vie de leurs employés, les Autorités communales ont proposé une indexation de 2.2% du salaire ce qui ne correspond pas aux 3.51% évalués par de nombreux experts - et même si c'était 3.0%, ça fait moins.

Nous tenons à préciser que la hausse d'échelons dans notre commune contrairement à d'autres n'est pas automatique et ce fait en général que 2 fois par législature. Les employés communaux de l'enseignement auront une indexation, avec en plus une hausse des échelons comme presque chaque année. Ce qui crée une inégalité de traitement entre nos employés et ce, en pleine crise.

La situation budgétaire de notre Commune nous inquiète, mais cela ne nous permet pas de nous désresponsabiliser face aux budgets privés des employés de la Commune et de leurs familles.

Une hausse d'un échelon salarial induira un coût d'environ CHF 140'000, (si on prend en compte les charges sociales, on rajoute à cela à peu près 13% au montant) mais aura des répercussions positives et importantes sur le pouvoir d'achat du personnel communal.

D'autre part, nous savons que les salaires des employés de la Commune de Val-de-Ruz sont plutôt bas en comparaison avec les autres collectivités publiques du canton. Donc ce sont des choses qui s'ajoutent ; il y a cette indexation qui n'est pas complète, mais elle l'est nulle part, ensuite il y a l'inégalité de traitement, ensuite nous avons à la base des employés qui sont un peu moins rémunérés que ce que nous avons aux alentours et maintenant on a pas cet échelon supplémentaire alors que l'on devrait l'appliquer cette année.



Un échelon supplémentaire pour le personnel communal c'est aussi montrer à nos employés que nous apprécions leurs efforts et leur engagement, je pense que nous les avons beaucoup remerciés ce soir.

Il est important de regarder ce qui se passe autour de nous avec des privés qui indexent les salaires de leurs employés tout en maintenant les hausses annuelles habituelles.

Rappelons également les récents rétropédalages d'autres collectivités publiques concernant les échelons salariaux en dépit des indexations et de leur situation financière. Merci de prendre note et d'accepter cet amendement pour une commune solidaire avec ses employés. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) ajoute quelques éléments en lien avec le débat.

« Je dois dire que l'amendement socialiste ne nous surprend pas, il est en phase avec la notion de distribution qui caractérise sa politique, sans toujours savoir où prendre l'argent, même si nous venons d'entendre il y a quelques minutes qu'on souhaite de nouveaux modes de financement et qu'on les saluerait. Lesquels ? Mystère...

Certes, l'IPC d'octobre 2021 à octobre 2022 a augmenté de 3.0%. Comparaison n'est pas raison, mais il est toujours intéressant de regarder ce qui se fait ailleurs et sur la durée avant de prendre position sur la base de raccourcis biaisés.

Alors certaines fois les comparaisons avec l'industrie on en veut pas et des comparaisons avec l'industrie on en veut pas, et les comparaisons avec l'industrie, on en veut, quand ça nous arrange. Ce n'est pas notre cas, je ne vais pas faire ça. Le personnel de l'Etat de Neuchâtel c'est 2% plus un échelon, le personnel de la santé, pas d'indexation, personnel enseignant 1.8%, la Ville de Neuchâtel 1.6%, l'indice CEPEC c'est un indice du Centre d'étude des projets économiques qui est basé sur l'ensemble des entreprises et sur 69 entreprises totalisant 157'000 collaborateurs c'est + 2.3%. L'enquête de l'UBS sur plus de 300 entreprises, c'est 2.2% et pour la petite histoire la fonction publique vaudoise c'est 1.4%.

Depuis 2016, le salaire net des employés communaux a cru de l'ordre de 8% alors que, durant la même période, l'IPC a augmenté de 5.3%. En comparaison, les rentes AVS ont augmenté de 4.5% depuis 2016.

Les données que je viens de mentionner montrent que le personnel administratif et technique de la Commune de Val-de-Ruz est traité avec respect et équité par rapport à ce qui se fait dans la région. J'ajouterais que les augmentations salariales se reportent d'année en année dans le futur et alourdissent considérablement les finances communales, puisqu'il n'est pas coutume de baisser les salaires lorsque l'inflation baisse ou est négative.

Pourquoi ne pas utiliser des primes ponctuelles pour les personnes particulièrement méritantes l'Etat a d'ailleurs un budget pour ça certes par très élevé mais il a un budget pour ça. C'est un système qui fonctionne bien, qui marque la reconnaissance du travail bien fait et qui n'impacte qu'un seul exercice.



Vous l'avez compris, le groupe PLR-Le Centre s'opposera à cet amendement. Notre opposition n'est en rien à mettre en relation avec l'efficacité et la qualité du travail fourni par le personnel communal, que nous soulignons, mais vise un traitement équitable sans pérenniser des charges que la Commune a déjà de la peine à supporter. »

Le président accorde une suspension de séance demandée par le groupe Verts-Verts'libéraux.

À la reprise des débats, **M. Alain Lugon (Les Verts)** informe l'assemblée de la position du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Très difficile de faire un résumé de la position des Verts-Verts'libéraux ; il y a presque autant d'avis que de personnes. »

On regrette quand même un peu que cet amendement arrive si tard, on aurait souhaité qu'il puisse être au moins débattu au sein de la CGF je pense que c'est quand même un point qui aurait permis d'y voir un petit peu plus clair donc chacun au sein de notre groupe votera en son âme et conscience. »

M. Yvan Ryser (CC) indique la position du Conseil communal sur l'amendement du groupe socialiste.

« Le Conseil communal combat l'amendement proposé par le PS pour les raisons suivantes :

- le taux de renchérissement de 3.51% repose sur des informations qui datent du 31 août 2022, soit le plus élevé de l'année.*
- Le calcul de l'échelon salarial n'induit pas une progression des charges de CHF 140'000, mais de CHF 213'000 pour deux raisons. D'abord l'échelon est dégressif, M. Muratovic l'a mentionné, les salaires sont plutôt dans la partie basse de la grille salariale, c'est-à-dire une partie qui se situe entre le point 1 et le point 16 sur 25 échelons. Donc, le taux de calcul de l'échelon moyen de 1 à 16 se situe lui à 1,55% et non pas à 1.03 telle que serait la moyenne sur l'ensemble de l'échelon. Voilà pour quelle raison l'augmentation salariale représenterait CHF 182'000 sans les charges, CHF 213'000 avec les charges.*

En conclusion le Conseil communal recommande de ne pas voter en faveur de cet amendement. »

Le président ouvre un second tour de parole.

M. Ahmed Muratovic (PS) apporte quelques éléments.

« Nous avons entendu le Conseil communal parler des coûts mais pas de leur non justification, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas dit si les employés communaux étaient pas ou trop payé.

Alors pardon pour les erreurs de calcul qui n'étaient pas évident. Quoi qu'il en soit c'est un coût à prendre dans le cadre de l'inflation générale.



Concernant les arguments qui ont été entendus tout à l'heure, on parlait de redistributivité. Alors ce n'est pas de la redistributivité en soi, c'est juste de la revalorisation, valoriser le travail et surtout tenir compte de l'inflation.

Ensuite concernant les autres discussions, on a entendu parler d'autre communes, d'autre cantons, on a, à chaque fois parlé du taux donc des 2.2%, du 1.4 ou du 1.8 sans parler d'échelons. À Neuchâtel il y a eu débat avec une diminution du taux. Pourquoi ? Parce qu'il y avait une volonté de dégel des échelons. Parce qu'exceptionnellement, pour nous ce n'est pas une exception mais pour eux c'était une exception, il y avait un souhait de geler les échelons. Nous invitons le Conseil général à soutenir et à accepter cet amendement. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) précise qu'il a mentionné 2% plus un échelon pour l'Etat de Neuchâtel, mais que là où il n'a pas mentionné l'échelon c'est qu'il n'y en avait pas.

M. Thierry Droxler (PLR) demande la parole.

« Soyons pragmatiques. Le coût de la vie augmente, les primes d'assurance maladies, le coût de l'énergie, tout augmente mais de la même manière pour chacun, indépendamment du revenu.

Donner une augmentation systématique d'un échelon à l'ensemble du personnel communal revient en fait à augmenter une disparité entre les faibles revenus ou les gens dans les classes salariales inférieures plutôt que celles qui sont supérieures. Par exemple, un échelon en classe 4 représente une augmentation moyenne de CHF 80/mois, alors qu'en classe 10 elle est déjà de CHF 120/mois et en classe 16 de CHF 160/mois. Ça c'est entre l'échelon 12 et 13, pour rebondir sur ce qu'a dit le conseiller communal Yvan Ryser.

Donc voilà les conséquences de l'arrosage qui est systématiquement demandé par certains partis c'est d'augmenter la disparité ou l'écart entre les salaires plutôt que de trouver des solutions pour essayer de réduire ce genre de choses. On a également entendu parler de la reconnaissance du travail des employés communaux, je dirais laquelle ? Celle du statut de fonctionnaire qui continue son évolution et sa carrière en étant arrosé à la louche plutôt que par des mesures ciblées et plus pragmatiques.

Il a déjà été dit, d'autre entités publique notamment l'Etat et d'autres entités parapubliques ont recours à des échelons au mérite plutôt que systématique et a des primes, ce qui permet d'amener aussi une motivation et une reconnaissance différenciée chez les collaborateurs. Là j'enjoindrais le Conseil communal dès l'année prochaine à peut-être réfléchir à ce genre de solutions.

Tout ça pour vous dire que je vais suivre les recommandations de mon parti de ne pas accepter cet amendement et j'invite chacun ici à le faire. »

M. Ahmed Muratovic (PS) tient à répondre aux arguments énoncés.

« Excusez-moi je dois répondre parce qu'on peut ne pas être d'accord mais utiliser le terme d'arrosage et utiliser l'argument de disparité pour ne pas justifier ça franchement je ne peux pas le comprendre.



Premièrement il ne s'agit pas d'arrosage, c'est payer des gens qui travaillent et payer des gens qui sont un peu moins payés que dans d'autres collectivités publiques qu'on voit autour de nous.

Concernant la disparité je ne m'attendais vraiment pas à cet argument si on est contre la disparité on joue sur les grilles en soi mais si les personnes passent d'un échelon à un autre et puis s'il y a une différence d'un échelon à un autre c'est qu'il y a une raison, c'est qu'on a souhaité que les personnes augmentent leur salaire en fonction du temps qu'ils ont travaillé dans cette entreprise ou dans cette collectivité publique. Et si on est contre cette disparité alors on devrait être contre les échelons en général c'est comme si vous me disiez je suis contre que quelqu'un qui travaille depuis 20 dans une entreprise, dans une collectivité publique qui gagne plus que quelqu'un qui vient de commencer.

Alors si j'ai bien compris vous vous opposez totalement à ce point de vue. Donc vous êtes encore plus égalitaire que moi.

Ce qu'on demande nous - on donne en général deux échelons par législature - c'est d'en donner un cette année parce qu'il y a nécessité. Cette année il y a vraiment une nécessité. Pour l'année prochaine je ne sais pas, pour dans deux ans je ne sais pas mais on voit dans les prochains mois qu'il y aura une nécessité c'est clair. Et si on ne donne pas d'échelon maintenant si dans deux ans il n'y a pas d'inflation cet échelon ne sera pas justifié et on le donnera peut-être et cette année on ne va pas le donner alors qu'il est justifié ? S'il est pas justifié cette année alors je ne comprends pas. Merci. »

M. Yvan Ryser (CC) ajoute deux précisions.

« Je voulais juste rajouter deux choses, la première c'est que la majorité des collectivités publiques qui ont donné l'indexation ou qui ont donné un échelon, elles font quoi ? Elles vont prélever au final dans la réserve conjoncturelle, c'est en tous cas le cas au Val-de-Travers. Est-ce que c'est ça qu'on veut ? C'est encore une question.

L'assurance maladie, on a parlé d'une hausse des prestations, pour répondre à cette problématique, qui consiste à dire que les plus bas salaires seront les plus vite touchés. Le Grand conseil a amendé, la commission a encore amendé avec un montant supplémentaire. Donc il y a un filet, il y a une aide substantielle différente à celle qui prévalait sur 2022 pour 2023. Donc voilà ce sont quand même des éléments qui sont positifs même si un échelon n'est pas donné. »

Vote : l'amendement est refusé par 21 voix contre 12 et 6 abstentions.



Amendement du groupe UDC – Matériel de bureau (ch. 31100)

D'après nos recherches, de très bonnes chaises de bureau ergonomiques coûtent entre CHF 100 et 200, 250 au mieux. L'UDC ne peut que s'étonner fortement du prix unitaire d'une chaise à CHF 666 !

Etant donné le budget fortement déficitaire en ces temps difficiles et de forte inflation, nous proposons donc une coupe linéaire de 15% à la rubrique 31100 - Matériel de bureau (Budget 2023, classification par nature). En effet, au vu de ce qui précède, nous sommes persuadés qu'un effort est possible.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) rappelle que, selon son groupe, une chaise de bureau coûte CHF 100 à CHF 150 au maximum.

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne la position du groupe PLR-Le Centre au sujet de l'amendement du groupe UDC.

« La demande liée au matériel de bureau conduit à des pseudo économies de bout de chandelles. D'ailleurs, il est à peu près certain que des chaises à CHF 200 la pièce devront être changées si fréquemment qu'elles coûteront finalement plus cher que des bonnes chaises à CHF 600.

Nombre d'entre vous ici dans cet hémicycle, dont le travail se déroule dans un bureau, savent qu'on ne peut pas passer 6 à 8 heures par jour assis sur des chaises de camping et qu'un minimum de confort est nécessaire. Il ne faut pas confondre confort et luxe.

Donc nous refuserons cet amendement. »

M. Claudio Cerini (PS) souhaite connaître les origines des chaises à CHF 600 et des autres, ajoutant qu'il serait utile pour en faire une comparaison.

M. Romain Douard (Les Verts) communique la position du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Si l'on prend une chaise à CHF 600 qui offre un minimum de confort pour une personne qui s'y trouve 8 heures par jour, on peut, sur une durée de vie de cinq ans, considérer que le coût de l'heure est d'environ 10 centimes. Est-ce cher payé pour la santé de nos collaborateurs ? Je n'en suis pas certain.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que la loi oblige l'employeur à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des collaborateurs. En plus, le SECO le dit : de bonnes conditions de travail et un sentiment de succès dans l'activité professionnelle sont générateurs de bien-être physique et psychique et sont à même d'accroître la motivation et la performance des travailleurs.

Nous avons donc tout à y gagner et refuserons cet amendement. »



Mme Magali Barblan (PS) intervient au nom du groupe socialiste.

« L'ergonomie a pour but de prévenir les problèmes de santé, je rappellerai quand même qu'un congé maladie pour lombalgies coûte beaucoup plus cher qu'une chaise de qualité, sans parler du travail pendant ce temps-là, qui ne se fait pas. »

Le PS n'a pas donné de consignes, attendant de voir les explications du Conseil communal. Personnellement en tout cas, je voterai contre cet amendement. »

M. Yvan Ryser (CC) informe que le Conseil communal combattra l'amendement.

« Le Conseil communal combat l'amendement et rejoint tout à fait les propos qui viennent d'être dits. L'employeur Communal est tenu de veiller à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, c'est ce qu'on appelle chez nous les mesures SST. Ainsi, si le prix d'une chaise de CHF 600 peut peut-être étonner, il s'agit de considérer à quelles attentes elle répond. Si elle répond à une problématique d'ergonomie et qu'elle préserve la santé du collaborateur, alors ce montant est négligeable par rapport au coût de l'absence de ce même collaborateur en raison de troubles musculo-squelettiques. »

Pour ces deux raisons le Conseil communal propose à votre Autorité de voter contre cet amendement.

Je ne peux pas répondre malheureusement d'où viennent les chaises, peut-être que l'UDC peut faire une intervention à ce sujet. »

Vote : amendement refusé par 31 voix contre 5 et trois abstentions.

Amendement du groupe UDC – Réhabilitation borne euro-relais de Malvilliers

Le groupe UDC n'est absolument pas convaincu de la nécessité d'une telle borne. Par conséquent, nous proposons la suppression de ce point. Une telle dépense devrait s'inscrire dans le cadre plus global d'un camping à venir.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) indique qu'il n'a rien à ajouter que ce qui a été dit par écrit.

Mme Magali Barblan (PS) s'exprime au nom du groupe socialiste.

« Val-de-Ruz se veut une écorégion, écocommune, Malvilliers est en plein développement et il y a là un des rares hôtels de notre région ; donc oui, une borne est nécessaire et elle se justifie totalement. Le PS votera contre cet amendement. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne connaissance de la position du groupe PLR-Le Centre.

« La suppression de la borne euro-relais de Malvilliers devrait selon le groupe UDC être retirée de la liste des investissements au budget desquelles elle figure pour CHF 20'000. Nous aimerions rappeler qu'un budget n'est pas un chèque en blanc et que tous les investissements qui s'y trouvent »



ne seront pas forcément réalisés, ou du moins pas dans l'année considérée. Il sera toujours temps de discuter de la nécessité de cette borne au moment où la demande sera soumise au Conseil général. Pour l'instant, nous ne voyons aucune raison de la retirer du budget. »

M. Romain Douard (Les Verts) communique la position du groupe Verts-Verts'libéraux.

« J'allais faire la même remarque que M. Krähenbühl. Ce sont des demandes d'investissement. Nous attendons des rapports détaillés, et cette remarque vaut pour les trois amendements du groupe UDC. »

M. Yvan Ryser (CC) informe de l'avis du Conseil communal quant à cet amendement.

« Le Conseil communal combat cet amendement, car cet investissement entre en parfaite cohérence avec le développement de la vision touristique et la volonté d'accueillir et de canaliser avec efficacité les camping-caristes.

De plus, l'objectif d'exploitation de cette borne est qu'elle soit autoporteuse, soit parce que son usage sera payant. En fait, aujourd'hui il existe des modèles digitaux, vous scannez un code QR et si vous voulez débloquent la borne pour pouvoir vous alimenter en eau, vous devez payer simplement.

Voilà les raisons pour lesquelles le Conseil communal refusera cet amendement. Peut-être juste encore une précision, il est possible que vous ne voyiez pas le rapport concernant cette borne pour la simple et bonne raison que le Conseil communal a une compétence pour dépenser de CHF 400'000 (soit au budget, soit à l'investissement) et là, en l'occurrence on le scelle déjà pour 2023. Le rapport sera un rapport au Conseil communal, qui décidera. »

Vote : l'amendement est refusé par 34 voix contre 4 et une abstention.

Amendement du groupe PS – Voiles de protection à la piscine à mettre au budget 2023

Sur le compte piscine, le CC a probablement oublié de mettre au budget les voiles de protection, promis à plusieurs reprises, de la piscine enfants.

Le compte 31 sport : d'ajouter 10'000 CHF

La peau très sensible des enfants en sera reconnaissante.

M. Claudio Cerini (PS) estime qu'il est opportun de matérialiser ce projet et de le mettre au budget sachant que la peau des enfants est sensible et que ce sujet a déjà occupé deux séances du Conseil général.

M. Francis Krähenbühl (PLR) communique l'avis du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe socialiste revient sur sa demande d'installer des voiles de protection solaire à la piscine et demande qu'on ajoute CHF 10'000 au budget des investissements pour ça.



Pour mémoire, lors de notre séance du 20 juin dernier, le Conseil communal s'était engagé « à répondre à la demande, encore cette année si on en a les moyens ». De plus, le montant en question est de la compétence du Conseil communal pour des dépenses normales, il n'y a donc aucune raison d'ajouter une ligne au budget des investissements pour un objet aussi futile.

On trouve des toiles pare-soleil de 3m x 4m à la Migros pour CHF 198 ou encore de 5m x 4m d'une autre qualité pour CHF 129 chez Hornbach, certes sans la pose, mais ça donne l'ordre de grandeur de certaines préoccupations. Nous considérons donc que le sujet a été traité et ne soutiendrons pas cet amendement. »

M. Ahmed Muratovic (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« La même erreur d'appréciation avait malheureusement été faite par le Conseil communal, c'était je crois en juin ou en mai, en promettant ces voiles et il a constaté que cela coûtait plus cher que prévu. C'est donc pour ça que nous le remettons en question ici. »

M. Claudio Cerini (PS) ajoute quelques éléments au débat.

« L'administration doit se réjouir d'avoir trouvé un nouvel employé qui va aller acheter des voiles, qui va les installer peut-être, fantastique. Nous voyons qu'effectivement, la pluridisciplinarité des conseillers généraux. Je pense malgré tout important de matérialiser au budget. »

M. Patrick Lardon (PS) prend la parole en lien avec les interpellations qu'il a déposées.

« C'est moi qui ai déposé donc ces interpellations à propos de ces voiles d'ombrage pour la pataugeoire. J'ai encore dit lors de la séance du Conseil général du mois d'octobre que si je ne voyais pas une ligne au budget pour cet investissement qui avait été promis par le Conseil communal, que si cet amendement ce soir serait refusé, je serai contraint de respecter mes paroles en refusant le budget de la Commune pour l'exercice 2023. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) informe que le Conseil communal combattrait cet amendement.

« Comme vous le savez probablement, et la Commission sports-loisirs-culture également, les bâtiments de la piscine arrivent en bout de course et une étude a été lancée pour la réalisation de nouveaux bâtiments qui ne seront pas forcément à la même place avec le même équipement. Mais dans la même région.

Aussi, engager des frais aussi importants pour bétonner des poteaux qui seront par la suite très probablement enlevés parce qu'ils n'étaient pas à la bonne place, parce qu'ils gênent pour les travaux, ne serait pas judicieux. Toutefois, il est prévu pour l'année prochaine d'augmenter le nombre de parasols en attendant d'ici deux à trois ans, la réfection et la réorganisation de ce site. »

M. Patrick Lardon (PS) ajoute quelques remarques.

« On répond qu'on voudrait éviter de faire deux fois les mêmes travaux, c'est-à-dire pour refaire des sortes de fondations pour des poteaux. Alors quand je vois dans la commune quand je me balade pour voir les arrêts de bus où il y a des travaux de réparation de bordures et de lignes de



pavés actuellement en cours, pour des travaux qui ont déjà été faits il y a moins de deux ans en arrière, je suis un peu surpris que des fois il y a des choses qu'on fait deux fois. Et ça coûte aussi à la Commune.

Alors là quand on me répond qu'on réfléchit de manière juste pour éviter de faire deux fois les travaux. Ben il faudrait, en ce qui concerne la Commune, que tout soit parfait et fait qu'une seule fois. »

Cet argument ne convainc pas **M. Ahmed Muratovic (PS)**, étant donné que « *les bassins, il n'est pas prévu de les déplacer.* »

Vote : l'amendement est refusé par voix 18 contre 10 et 11 abstentions.

Amendement du groupe UDC – Création d'un biotope derrière La Fontenelle

Le groupe UDC est certes conscient des bienfaits d'éveiller les enfants de La Fontenelle à la biodiversité. Toutefois, il ne comprend pas un tel montant de CHF 100'000 ! Il suffit de se balader le long du Seyon pour bénéficier de biotopes existants tout à fait remarquables sans qu'il soit besoin d'engager le moindre centime, sinon de se déplacer jusqu'à eux. Il convient assurément de renoncer à cette dépense somptuaire, nous proposons donc la suppression de ce point.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) fait référence au biotope en dessous de chez lui, aux méandres du Seyon et s'étonne du coût de ce somptueux ouvrage.

Mme Magali Barblan (PS) prend la parole au nom du groupe socialiste.

« Écorégion, on y revient. J'imagine que ce qu'on veut faire c'est plus qu'un étang bricolé dans un coin de jardin. On sait aujourd'hui qu'un biotope qui comprend un étang est un grand absorbeur de CO₂ qui favorise la biodiversité et qui va favoriser aussi l'éducation de nos enfants.

Je pense que nous ne devons pas oublier que nous sommes dans la région Parc Chasseral et que ça a du sens tout simplement, de multiplier les lieux où la diversité écologique peut se développer.

Le groupe socialiste votera contre cet amendement. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne la position du groupe PLR-Le Centre.

« CHF 500 pour un biotope, le prix d'une bonne chaise de bureau. Celui de La Fontenelle répond à un engagement de compensation pris par la Commune en faveur de la biodiversité, et nous ne souhaitons pas qu'elle se soustraie à son engagement.

Nous refuserons donc cet amendement. »



M. Yvan Ryser (CC) prend la parole.

« J'aimerais juste ajouter que ce biotope est liée aux mesures de compensation en lien avec l'implantation de Groupe E à Malvilliers. Le Groupe E le cofinancera. Par ailleurs, les taxes de raccordement encaissées de la part du Groupe E participeront aussi pour partie, au financement de ce projet. C'est aussi pour cette raison que le Conseil communal vous recommande de refuser cet amendement. »

Vote : l'amendement est refusé par 35 voix contre 4.

Amendement du groupe UDC – Étude des besoins en bornes de recharge

Ici également, l'UDC ne voit vraiment pas l'utilité d'une telle étude pour des besoins en bornes de recharge. Cette problématique incombe en premier lieu aux personnes physiques et morales.

Au vu du budget déficitaire proposé, nous proposons la suppression de ce point, notre budget ne nous permettant aucune marge de manœuvre.

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) estime qu'il n'y a nul besoin de cette étude, les moyens digitaux actuels permettant de les trouver.

M. Francis Krähenbühl (PLR) transmet l'avis du groupe PLR-Le Centre.

« Une étude est lancée pour déterminer quels seraient les besoins en bornes de recharge dans l'espace public de la commune, dont l'UDC ne voit pas l'utilité. De telles bornes ne serviraient pas qu'aux résidents de la commune, pour qui on peut comprendre qu'il leur revient de s'équiper à titre privé, mais pour toutes les personnes qui se déplacent et qui font halte chez nous, pour quelque raison que ce soit. On en trouve environ 200 dans le canton, mais que six sur le territoire communal, dont celle de Malvilliers. Ces bornes seront bien entendu payantes, il n'est pas question de laisser quiconque recharger son véhicule aux frais de la Commune. Les habitudes de mobilité changent, il faut bien s'y adapter un jour ou l'autre, leur installation fait partie intégrante du plan des énergies cantonal et communal. Au moins l'étude permettra de savoir ce qui nous attend en la matière.

Donc nous refuserons cet amendement. »

Mme Magali Barblan (PS) rapporte la position du groupe socialiste.

« Encore et encore, écorégion, il s'agit de savoir ce que nous voulons. J'aimerais rappeler, pour compléter ce que mon collègue PLR vient de dire, c'est que si les propriétaires peuvent s'organiser pour avoir leur borne, c'est mon cas, les locataires ne sont pas dans la même situation parce que, à l'instar de nos conseillers UDC, beaucoup de propriétaires trouvent que cela n'est pas du tout nécessaire de poser une borne dans un immeuble.



Eh bien ces personnes-là, locataires, propriétaires qui ont fait le pas de passer à l'électricité sont donc obligés d'aller sur des bornes publiques pour charger leur véhicule. Or, vu le nombre qu'on en a, je peux vous dire qu'il y a parfois de la concurrence.

Personnellement, je l'ai tout simplement décrit très concrètement, je suis la seule borne pour toute la montagne de La Vue-des-Alpes et les clients de l'hôtel, lorsqu'il y était encore en action, venait recharger chez moi. Mais de temps en temps, il y avait un peu compétition entre mon véhicule et les leurs. Parce qu'une seule borne c'est très peu.

Donc oui, je pense qu'il est absolument nécessaire d'étudier la question et si nous voulons aller dans le sens d'une transition, c'est évident qu'il faut que le nombre de bornes augmente. Parce que quand quelqu'un doit aller faire trois bornes successives pour en trouver une qui soit libre, franchement, c'est un peu compliqué. Le PS votera contre cet amendement. »

M. François Cuhe (CC) indique que le Conseil communal combat cet amendement.

« Il y a à peu près une année, à peine plus, vous avez accepté et pris en considération le plan communal des énergies. Et dans le plan communal des énergies, il était question de la transition énergétique.

Evidemment que Val-de-Ruz, écorégion, je ne vais pas paraphraser ce qui a déjà été dit mais pour le Conseil communal de Val-de-Ruz, ça a du sens et effectivement, nous nous devons d'équiper notre région, à l'instar d'autres régions du canton, également, en bornes électriques comme cela a été dit pour des personnes de passage ou pour des personnes qui n'en posséderaient pas chez eux.

Donc le Conseil communal combat cet amendement et vous invite à en faire de même. »

Vote : l'amendement est refusé par 34 voix contre 4 et 1 abstention.

Vote d'ensemble : l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2023 est accepté par 32 voix contre 1 et 6 abstentions.

8. Plan financier et des tâches 2024-2026

M. David Tramaux (PLR) communique le rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Le Conseil communal, avec l'appui du service financier de la Commune, a établi un plan financier et des tâches (PFT) pour les années 2024 à 2026 et la CGF tient particulièrement à remercier ses auteurs pour ce travail difficile avec un résultat qui reste fragile.

L'élaboration de ce plan s'est faite par une approche plus pragmatique que les dernières années. Les comptes avec une grande influence sur le budget et les besoins à long terme de la Commune



ont fait l'objet d'une attention et analyse particulière au lieu de leur attribuer des pourcentages arbitraires de réduction ou d'augmentation comme par le passé.

Avec les incertitudes actuelles, ce plan reste bien évidemment tributaire des nombreux facteurs économiques, environnementaux, sociétaux, sociaux et géopolitiques et ne doit pas être considéré comme étant la sainte parole mais comme un indicateur de tendances pour les années à venir, rien de plus.

Ce présent PFT repose sur l'établissement de trois scénarios, chacun ayant pour point commun la prise en considération de facteurs soumis à hypothèses, tels que frais de personnel, revenus fiscaux, revenus de la péréquation financière, énergie et coûts des matières. Chacun pouvant varier favorablement ou défavorablement selon le plan choisi.

Le scénario optimiste part du principe que la situation s'améliore d'ici fin 2023, que les charges restent contenues sur les trois exercices et que les revenus progressent plus rapidement. Avec un tel scénario, un pseudo équilibre des comptes serait atteint à partir de 2026.

Le scénario médian part du principe que les facteurs économiques, environnementaux, sociétaux, sociaux et géopolitiques actuels perdurent dans une moindre mesure et il en résulte dès lors des pertes allant de CHF 3.1 millions pour 2024 à CHF 3.2 millions en 2026.

Le scénario pessimiste quant à lui considère que la majorité des facteurs pris en compte évoluent de manière négative et creusent le déficit. La situation financière se dégradant, les Autorités n'auraient d'autre choix que de trouver des solutions pour augmenter les revenus ou abandonner des prestations à la population. Ce scénario présente une perte de respectivement CHF 5.4 millions, CHF 6.7 millions et CHF 7.7 millions pour les années 2024 à 2026.

Le scénario retenu pour les millésimes 2024 à 2026 est un assemblage des trois scénarios pour les facteurs analysés (frais de personnel, revenus fiscaux, revenus de la péréquation financière, énergie et coûts des matières) et le scénario médian en ce qui concerne les politiques publiques. Il en résulte une cuvée présentant un déficit de CHF 2.7 millions en 2024, CHF 2.9 millions en 2025 et CHF 2.7 millions en 2026. Ne nous voilons pas la face, ces résultats ne sont pas meilleurs mais légèrement moins négatifs que le scénario médian.

La CGF tient à relever que la loi impose d'établir le PFT selon le principe de prudence, principe selon lequel les charges et les engagements doivent être considérés dans le budget et dans les comptes dès que ces éléments sont envisageables et probables, alors que les revenus et les actifs ne doivent être considérés qu'à partir du moment où ils sont certains. En clair, ce PFT ne prend pas en considération les probables retombées de la péréquation géotopographique.

La CGF, dans sa séance du 23 novembre 2022, a pris connaissance de ce plan, qui ne peut malheureusement pas présenter de solution miracle pour sortir la Commune de déficits à répétition.

Ayant reçu toutes les explications et réponses nécessaires, ce plan a été accepté à l'unanimité et la CGF réitère ses remerciements à ses auteurs. »



M. Raphaël Geiser (PLR) communique le rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le plan financier et des tâches pour les années 2024 à 2026.

On le sait, le PFT n'est pas un plan de législature et il avait peut-être trop tendance, ces dernières années, à n'être qu'un prolongement du budget, sans grand intérêt stratégique. L'approche du Conseil communal a ici été d'initier un réel travail de réflexion sur les variables ayant le plus d'impact et sur les effets des politiques publiques actuelles et futures. En croisant cela avec différents scénarios, on obtient non plus une photo, mais un panorama de ce qui attend la Commune dans les années à venir.

Bien que le Conseil communal en vienne finalement aux hypothèses qu'il a retenues, traçant ainsi le scénario qu'il juge le plus probable, il nous emmène, en tant que Législatif, dans un exercice de réflexion bénéfique.

Le fonctionnement de nos institutions veut que l'opérationnel soit en main du Conseil communal, qui est force de proposition. Les politiques publiques lourdes et l'allocation des ressources sur le long terme allant au-delà de la durée d'une législature, il est sain pour notre Conseil de demeurer attentif à la direction que prend le navire et de rester sensible aux variables impactant potentiellement le plus les comptes communaux. Ainsi, notre groupe a apprécié la forme prise par l'exercice du PFT cette année et juge qu'il s'agit d'une bonne base de travail sur laquelle développer les prochains.

Sur le fond cette fois, c'est-à-dire les chiffres, on constate que les années à venir ne sont pas forcément réjouissantes. Les résultats prévisionnels du scénario retenu pour les années 2024 à 2026 naviguant entre CHF 2.7 et CHF 2.9 millions de déficit. Au regard des différents scénarios, c'est surtout l'amplitude des résultats à venir qui frappe, selon le choix du prisme pour tenter de les anticiper, qu'il se veuille optimiste ou pessimiste. Ceci a le mérite d'attirer notre attention sur les fragilités et les incertitudes entourant les prochains exercices comptables. Pour n'en citer que quelques-uns : coût de l'énergie, coûts des marchandises, facture sociale, rentrées fiscales, péréquation, développement des politiques locales, ...

Il y a trois ans, j'étais également rapporteur du groupe et, comme aujourd'hui, je m'inquiétais de cette situation financière qui nous endette et engendre un manque d'investissements important sur notre patrimoine et nos infrastructures. Et, il y a trois ans également, je mentionnais l'espoir pour les finances communales de voir arriver davantage de subventions liées aux charges géotopographiques. Si, aujourd'hui, l'optimisme peut être davantage de mise, il est encore précipité de se réjouir. Les montants sont disputés et il y a fort à parier que des reports de charges de l'État iront de mise avec une éventuelle redistribution plus conséquente aux communes de cette manne financière.

Notre groupe prendra en considération le plan financier et des tâches à l'unanimité de ses membres, en remerciant chaleureusement notre Exécutif et le personnel communal pour le travail fourni. Face aux nombreuses incertitudes que nous connaissons aujourd'hui, habituelles pour



certains, extraordinaires pour d'autres, nous sommes d'avis que le Conseil communal a poussé l'exercice du PFT dans les limites de ce qu'il peut estimer. Il s'agit d'un exercice certes obligatoire, mais qui, cette année, démontre à quel point il est utile à la bonne compréhension des enjeux futurs. »

M. Daniel Canonica (Les Verts) communique le rapport du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Le groupe Verts-Verts'libéraux a pris connaissance du rapport au Conseil général concernant le plan financier et des tâches (PFT) 2024-2026.

Nous saluons le travail effectué et l'analyse de l'impact sur les finances communales des différents scénarios, en particulier du scénario retenu, soit un mix des différents scénarios pour chacun des facteurs analysés et la prise en compte du scénario médian en ce qui concerne les politiques publiques.

Nous regrettons les déficits annuels prévus. Nous pensons que, parallèlement à l'étude de scénarios, des objectifs et des recommandations claires seraient souhaités. Nous allons remonter ce point au sein de la Commission des finances.

Le groupe souhaite également connaître la politique communale à l'avenir en terme d'évolution des salaires, mais nous n'avons pas besoin de réponse ce soir.

Le groupe Verts-Verts'libéraux recommande l'acceptation du PFT 2024-2026. »

M. Yvan Ryser (CC) qualifiant les résumés des deux premiers intervenants de brillants, il n'a rien d'autre à ajouter. Les personnes précitées ont réussi à synthétiser un document complexe.

Vote d'ensemble : le plan financier et des tâches 2024-2026 est pris en considération par 38 voix et 1 abstention.

9. Réponse au postulat PO21.003 « Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de 10 cibles électronique »

M. Christian Masini (PLR) rapporte la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance de la réponse du Conseil communal. Il sera favorable au classement de ce postulat.

L'engagement des sociétés de tir à ne pas vendre hors du Val-de-Ruz les cibles subventionnées et mises à disposition par la Commune n'a pas suscité de difficulté. Il a été ratifié et retourné avec garantie et signature.

Lors de la séance du Conseil général du 16 décembre 2021, une demande de crédit du Conseil communal était proposée et basée sur le subventionnement de 10 cibles électroniques, approuvée positivement par le Conseil communal et la Commission de sécurité. Un amendement du groupe



des Verts demandant une réduction à 6 cibles sera validé au vote par notre Autorité. Cette réduction n'a pas plu aux sociétés de tir du Val-de-Ruz, qui ont fait réagir leur réseau.

Résultat des courses, et après de nouvelles directives plus claires, le ratio du début de cette année nous confirme le nombre de 13 pour répondre à ces obligations légales pour notre Commune.

Nous ne voyons pas comment nous pourrions éviter le financement des 7 cibles manquantes.

Avec les 10 proposées du départ, nous aurions certainement contenté nos sociétés locales et évité la réaction des tireurs qui, pour le coup, nous ont mis un centré 12 heures à CHF 120'000. »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) rapporte la position du groupe Verts-Verts'libéraux.

« Le groupe VVL a pris connaissance de la réponse du Conseil communal au postulat 21.003. Je ne vais pas être longue, notre groupe acceptera le classement du postulat vu que la Fédération de tir du Val-de-Ruz s'est engagée, par sa signature et au nom des sociétés de tir, à garder les cibles subventionnées à Val-de-Ruz.

Nous avons cependant été plus que surpris de la différence disons importante du nombre de cibles à mettre à disposition suite au nouveau calcul du canton. Mais nous reviendrons sur ce point en temps voulu. »

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) s'exprime au nom du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste ne s'opposera pas au classement du postulat 21.003. Toutefois, nous avons pris connaissance avec une certaine surprise (pour ne pas dire stupeur...) de cette nouvelle directive dont il est question dans le rapport et qui oblige notre Commune à financer 13 cibles électroniques à la place des 10 initialement demandées mais dont le nombre a été abaissé à 6 suite à l'acceptation d'un amendement déposé par le groupe des Verts. Visiblement, les sociétés de tir du Val-de-Ruz ont un lobby puissant !

Ce n'est pas le moment d'en débattre ici mais, en temps voulu, lorsque notre Conseil général devra se prononcer sur la demande de crédit pour les sept cibles supplémentaires, notre groupe s'intéressera de savoir si et comment cette directive est appliquée dans les autres communes du canton, s'il y a des mutualisations possibles entre communes et s'il est envisageable de réduire le nombre de stands de tirs à Val-de-Ruz, par exemple en demandant aux sociétés de fusionner, comme cela a été le cas pour d'autres clubs sportifs, comme les clubs de foot par exemple.

En effet, à l'heure où nous venons de voter un budget qui prévoit des coupes douloureuses, devoir dépenser CHF 120'000 supplémentaires (en plus des CHF 102'000 déjà versés) pour des cibles de tir ne nous réjouit guère... Et c'est un euphémisme, vous l'aurez compris ! »

M. Yann Mesot (UDC) informe que son groupe acceptera le classement du postulat et a pris acte de la prochaine demande de crédit.

M. François Cuche (CC) revient sur le rapport, basé sur un calcul abstrait pour déterminer le premier nombre de cibles (ex. tirs en campagnes non pris en considération), en l'absence d'une



base légale imposant aux communes une dotation idoine. Cependant, début janvier 2022, la Confédération a édicté des règles strictes en la matière. La Commune devra s'y soumettre et, en ce sens, un rapport complémentaire sera prochainement présenté à votre Autorité.

M. Ahmed Muratovic (PS) fait part de son étonnement quant à la position du groupe PLR-Le Centre, culpabilisante selon lui, dans le sens où la Commune a essayé d'économiser et de ne pas jeter de l'argent communal. Il ajoute : « *Si seulement ces sociétés de tir pouvaient utiliser leurs bras longs pour trouver des financements plutôt que de taper sur une Commune qui peine à joindre les deux bouts.* »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) relève que le bruit est si important qu'il fait l'objet d'une annexe à lui tout seul à l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

Vote : le classement du postulat est accepté par 38 voix et une abstention.

10. Réponse au postulat PO22.001 « Création de l'entité Ambulances des vallées neuchâteloises »

M. André Vallat (PS) rapporte la position du PS.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport sur la prise en considération de notre postulat. Dans sa réponse, le Conseil communal y répond positivement à quatre des six demandes énoncées. Par ailleurs, la prise en compte du postulat a été accueillie plutôt favorablement du fait que le Conseil général de Val-de-Travers s'est déjà prononcé sur son classement. »

Néanmoins, deux points de mécontentement subsistent chez une partie des ambulanciers. Le premier des deux points qui n'a pas été satisfait est celui de l'introduction d'une entité de recours. En effet, le statut de fonctionnaire donnait accès à une entité de recours propre à la fonction publique. Cependant, nous estimons qu'une fois mutée en entreprise privée, la possibilité de s'adresser aux prud'hommes, comme pour n'importe quelle autre entreprise, constitue une possibilité de recours valable. Et, de plus, l'entité étant pilotée par des conseils communaux, nous faisons confiance à nos élus pour réagir de manière appropriée à d'éventuels litiges.

Le deuxième point de désaccord porte sur les plans de retraite. Le plan de base prévu par LPP Helvetia n'est clairement pas aussi bon qu'un plan de retraite pour fonctionnaire. Mais les salaires seront plus élevés et il nous a été confirmé que les nouvelles conditions de travail ont été bien acceptées par les ambulanciers.

Concernant les plans de retraite, cela sera finalement la caisse de pension LPP Helvetia qui proposera un plan de retraite amélioré, plus cher que le plan de base, et que l'employé sera libre d'accepter. Il faut aussi préciser que les employés qui bénéficiaient du statut de fonctionnaire ont eu une compensation financière due à la perte de leur statut. Nous aurions vu d'un meilleur œil



une amélioration du plan de base prise en charge par Helvetia, pour tous les employés, plutôt qu'une indemnité unique pour une partie des employés.

Il est clair pour nous que des compromis devaient être trouvés et que nous comprenons qu'il y ait des déceptions. Mais finalement, nous pensons que ce qui est proposé actuellement donne un cadre qui est en mesure de construire une société d'ambulances, avec un partenariat public-privé, qui pourra satisfaire ses employés ainsi que les habitants de nos vallées.

En conséquence, le groupe socialiste acceptera le classement du postulat avec une majorité claire. Cependant, un ou deux membres s'abstiendront éventuellement, pour marquer une inquiétude concernant le plan de retraite de base qui sera moins bon, dans le cadre de caisse de pension privée que dans une caisse de pension de la fonction publique. »

M. Yves Pessina (Les Verts) demande la parole au nom des Verts-Verts'libéraux.

« Le groupe des Verts-Verts'libéraux a pris connaissance avec intérêt de la demande de classer ce postulat du groupe socialiste relatif à la création de l'entité Ambulances des vallées neuchâteloises.

Dans l'ensemble, les réponses apportées par le Conseil Communal et son administration nous paraissent plutôt pertinentes.

Nous souhaitons soulever un bémol pourtant. Était-il nécessaire de vouloir clôturer ce postulat dans la précipitation alors qu'il subsiste encore un certain nombre de points en suspens ?

Le bon côté de cette situation est qu'elle nous ouvre la possibilité de faire une demande à propos du choix de la future caisse de pension de la nouvelle entité qui devrait donc survenir en 2023.

Nous souhaitons qu'un regard particulier soit porté à la compatibilité de cet organisme avec la lutte contre le dérèglement climatique.

Pour reformuler cela de manière plus directe, il nous paraît essentiel que la future caisse de pension des Ambulances des vallées neuchâteloises ne place pas son argent dans des sociétés actives dans les énergies fossiles ou la destruction d'écosystèmes.

Ceci exposé, le groupe des Verts-Verts'libéraux se positionne néanmoins pour le classement de ce postulat. »

Mme Hélène Écoutin-Dupuy (PLR) pour le groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre a pris acte de ces informations et acceptera le classement à l'unanimité. »

M. François Cuche (CC) confirme que la réponse est calquée sur celle de Val-de-Travers. Il tient à corriger une erreur : ce n'est pas le plan de base qui est proposé. Il s'agit déjà d'un plan élaboré qu'Helvetia propose, un contrat-cadre existant avec cette société jusqu'en 2025. Il confirme que l'accord tripartite en cas de compensation de perte de poste a été abandonné au profit d'un dédommagement pour perte de statut de la fonction publique.



M. Ahmed Muratovic (PS) ajoute quelques éléments.

« Merci au Conseil communal pour son travail et merci d'avoir étudié la possibilité d'une Commission de recours.

Concernant les indemnisations, ce n'est pas la faute aux ambulanciers ou aux syndicats parce que l'Exécutif de Val-de-Travers n'a pas changé sa réglementation.

Toujours concernant la négociation tripartite – on va certainement classer ce postulat – théoriquement, elle ne tombait pas. Pourquoi ? Parce que vous étiez engagés par ce postulat via le point qui spécifiait des négociations avec des partenaires sociaux. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) relève qu'il existe trois voies de recours : les prud'hommes, le Tribunal cantonal, le Tribunal fédéral et parfois quatre voies de recours dans le droit administratif.

Vote : le classement du postulat est accepté par 37 voix et 2 abstentions.

11. Motions et propositions

Motion M22.003 – Développement de classes PRIMA - apprentissage précoce de l'allemand par immersion

« Le Conseil communal est prié d'étudier le développement de classes PRIMA au sein du cercle scolaire de Val-de-Ruz qui n'en compte actuellement qu'une seule aux Hauts-Geneveys.

PRIMA est une expérience pilote d'enseignement de l'allemand par immersion précoce dans le canton de Neuchâtel. Ce projet pilote a été lancé en 2011-2012 afin de renforcer l'apprentissage de l'allemand au niveau cantonal. Des classes d'enseignement précoce de l'allemand par immersion partielle ont été mises en place pour les élèves de 4 et 5 ans (1^{ère} et 2^e années).

L'enseignement en classe PRIMA se déroule de la façon suivante :

- prise en charge par un duo de généralistes se partageant le temps d'enseignement en français et en allemand, selon le principe "une personne - une langue" ;
- en 1^{ère} et 2^e années, l'enseignement en allemand se fait sur 50% du temps scolaire, alors que dès la 3^e année, il ne concerne plus que 15% à 30% du temps.

Globalement, l'expérience s'inscrit dans le cadre de l'enseignement des langues à l'école obligatoire, en visant l'ouverture aux langues et à la culture dès le plus jeune âge. Elle doit permettre de dynamiser l'apprentissage des langues, en soutenant les compétences linguistiques des élèves dès les premiers apprentissages; la promotion de ces compétences constituant un objectif fondamental de la formation neuchâteloise, dont l'atteinte semble être facilitée par un apprentissage précoce.



D'autre part, des études démontrent que les enfants issus de l'enseignement bilingue avaient des scores supérieurs dans le domaine de mathématiques à leurs camarades monolingues. Ce phénomène s'explique par la stimulation intellectuelle apportée par le bilinguisme.

Nous prions le Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de développer les classes PRIMA dans le cercle scolaire de Val-de-Ruz, à l'instar d'autres cercles scolaires de notre Canton et de permettre à bon nombre d'élèves d'acquérir de meilleures compétences linguistiques et plurilingues.

Pour le groupe PLR-Le Centre, Mary-Claude Fallet »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) étaye sa proposition.

« En décembre 2021, le Conseil communal a répondu à la question relative aux classes PRIMA en nous faisant part de la difficulté à trouver des enseignants bilingues. Si la difficulté existe bel et bien, nous pensons tout de même que ce n'est pas mission impossible.

Il faut préciser que si le C1 est demandé pour l'enseignement en classe PRIMA, il est également admis, selon les renseignements pris auprès du service de l'enseignement obligatoire (SEO), qu'un-e enseignant-e ayant de très bonnes compétences de compréhension et qui est à l'aise pour s'exprimer en classe peut débiter au cycle 1.

L'enseignement en immersion peut se pratiquer dans les branches d'éveil, d'éducation physique, le chant ou les arts visuels. Des supports d'enseignement existent. Un enseignant de classe PRIMA peut donner des leçons dans plusieurs écoles du même cercle, étant donné que le pourcentage est de 50% en 1^{re} et 2^e HarmoS, alors que dès la 3^e année, il n'est plus que de 15 à 30 %.

Si cela n'a pas encore été fait, un questionnaire à l'intention du personnel enseignant du cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) permettrait d'évaluer leurs connaissances de l'allemand.

Les cercles scolaires ont l'obligation de débiter les filières PRIMA en 2027. Le SEO est à disposition pour aider les cercles scolaires dans la démarche à trouver des enseignants. Il serait prudent, à notre sens, de ne pas attendre la date butoir.

Actuellement, à titre de comparaison, le Val-de-Travers compte 13 classes bilingues, alors que le CSV n'en compte qu'une seule. Nous enjoignons donc le Conseil communal à mettre en œuvre cette motion et vous recommandons de l'accepter. »

M. Patrick Lardon (PS) énonce la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt de cette motion déposée.

Nous constatons qu'au sein du Cercle scolaire de Val-de-Ruz l'enseignement en classe PRIMA est quasi inexistant et nullement pérenne.

Nous estimons que de mettre en œuvre un réel développement de classes PRIMA dans tous les collèges de notre commune soit un objectif qui prévaut une mise en place incluant les cycles 1, 2 et 3 dans un délai raisonnable de quelques années tout au plus.



Il faut que le Conseil communal se donne les moyens nécessaires et attendons de sa part un engagement plus marqué que celui qu'il nous a démontré à propos de la motion "Voiles où êtes-vous ?", même si son application peut paraître compliquée.

Notre groupe suivra avec attention la mise en place des classes PRIMA et interviendra si besoin auprès de la direction du Cercle scolaire de Val-de-Ruz par l'intermédiaire de son délégué au Conseil d'établissement scolaire (CES) — donc moi, j'en fais partie — et interpellera régulièrement à ce sujet le Conseil communal lors de séances de notre Législatif communal.

En conclusion, le groupe socialiste soutiendra cette motion en faveur des écoliers, même si son application peut paraître compliquée. »

M. Yann Mesot (UDC) indique que le groupe rejoint parfaitement la position du groupe PLR-Le Centre et soutiendra cette motion.

M. Raphaël Jeannotat (PVL) indique que le groupe Verts-Verts/libéraux soutient cette motion. Il ajoute qu'en 2015, 2016, 13 classes PRIMA pour 210 élèves existaient à Val-de-Ruz. À ce jour, il ne reste qu'une classe prima aux Hauts-Geneveys, pour une vingtaine d'élèves. Le groupe encourage donc le développement de classes PRIMA au sein du CSVR.

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne la position du Conseil communal.

« Effectivement, cette problématique PRIMA est à l'ordre du jour et sur la table de la Conférence des chefs des dicastères de l'instruction publique qui a une séance tout soudain avec la cheffe du Département, Mme Crystel Graf, et une réponse vous sera faite l'année prochaine à ce sujet. »

Vote : la motion est prise en considération à l'unanimité.

12. Résolutions, interpellations et questions

Aucune résolution, ni interpellation, ni question n'a été déposée.

13. Communications du Conseil communal

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) rappelle la séance avec Innergia le 19 janvier 2023 à 19h00 à la salle du Conseil général de La Rebatte.

Il invite ensuite l'assemblée à un apéritif afin de partager un moment de convivialité tous ensemble.

Les membres sont invités, au terme de la séance, à rejoindre le président du Conseil communal, qui leur donnera, hors séance, quelques explications sur cette salle et sa rénovation.

Enfin, il souhaite, au nom du Conseil communal, de belles fêtes de fin d'année à tous.



Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et lève la séance.

La séance est levée à 22h01.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

D. Moratel

E. Grisafi Favre